

Cette présentation a été effectuée le 22 novembre 2010, au cours de la journée « Miser sur les solidarités sociales pour résoudre les controverses environnementales » dans le cadre des 14es Journées annuelles de santé publique (JASP 2010). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/archives>.

L'agenda 21^e siècle local: un lieu de développement territorial durable des communautés? De dialogue social?

**Christiane Gagnon,
Ph.D en aménagement
Professeure titulaire, sc. humaines
Université du Québec à Chicoutimi
Co-directrice du Centre de recherche en
développement territorial (CRDT)**

Québec, Journées du JASP, 22 novembre 2010



centre de recherche sur le
développement **territorial**
UQAC – UQAR – UQAT – UQO



1. Objectifs de la présentation

- 1. Problématiser le développement territorial durable**
- 2. Décrire et exemplifier l'A21L**
- 3. Discuter de son potentiel de dialogue social**



centre de recherche sur le
développement **territorial**
UQAC – UQAR – UQAT – UQO



Plan

1. Objectifs de la communication
2. Problématisation du développement territorial durable
3. Définitions et approches de l'A21^e local
4. Grandes étapes et exemplification
5. L'A21L: un lieu d'intégration? De dialogue social? De DTD?
6. Épilogue

3

2. Définition du développement territorial durable des communautés

Le DT désigne, d'une part, un paradigme et un courant de recherche multidisciplinaire et, d'autre part, un ensemble d'initiatives qui visent à favoriser la **maîtrise des facteurs économiques, sociaux et environnementaux d'occupation dynamique et de développement de territoires.**

L'aménagement et la **gestion durables** des ressources naturelles et des territoires est au cœur de nouveaux modèles de développement : création et répartition de la richesse, équité sociale et spatiale, durabilité environnementale (Crdt, 2010)

4

2. Problématisation du développement territorial durable des communautés

- **Faible prise en compte de l'environnement** dans la gestion* des territoires;
- **méconnaissance des liens** entre environnement/social/économie/santé;
- **approche sectorielle** du développement, de la santé...;
- **mode de gestion réactif**, peu transparent et **peu de coordination** entre les acteurs, entre les institutions;
- **baisse de confiance** des citoyens et déresponsabilisation;
- **Augmentation des inégalités** sociales et spatiales;
- **multiplication des controverses** environnementales et risques sociaux;
- demande sociale pour + **qualité de vie**, un milieu de vie **maîtrisé**.

5

2. Problématisation : questions soulevées

- Comment créer du lien social? Du lien territorial?
- Comment mieux coordonner l'action des acteurs sur un même territoire?
- Comment faire en sorte que les incidences sociales et de santé environnementale soient pris en compte, lors de la planification des programmes et projets de développement?
- Comment intégrer l'ensemble des dimensions du développement territorial durable?

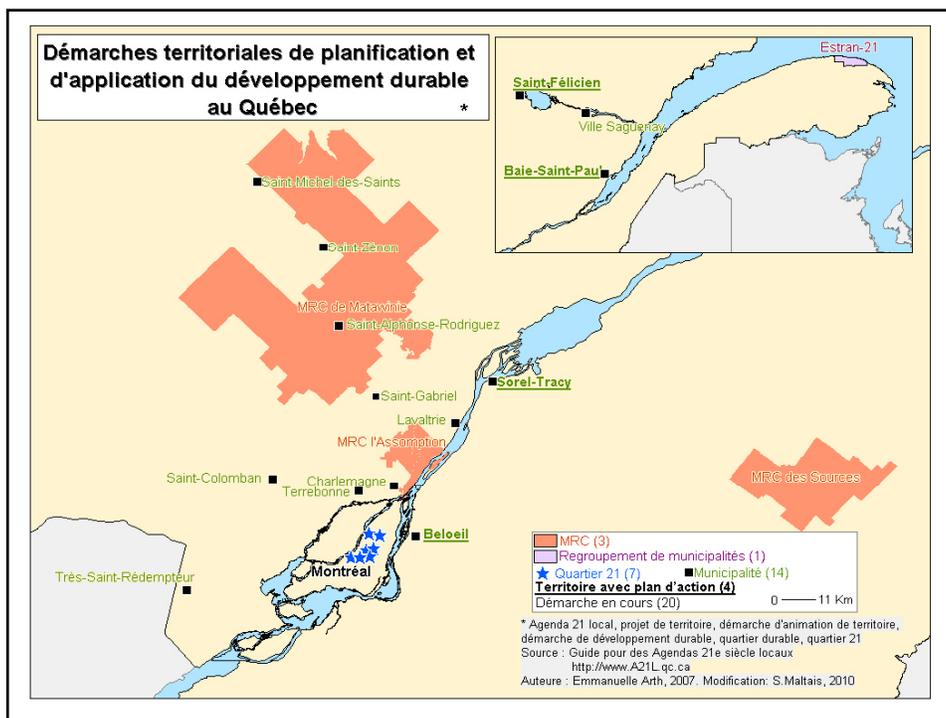
Un des outils de DD
un lieu d'intégration =
Agenda 21^e local

6

3. Définitions et applications de l'A21^eL

- « L'Agenda 21 local est un **processus multisectoriel et participatif** destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'action sur le long terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable. » (ICLEI, 1997)
- **Projet** de territoire multiacteurs et opérationnel* pour guider la planification et les décisions court/moyen/ long terme, à l'échelle d'un territoire d'action pertinent
- **Innovation sociale**: nouvelle gouvernance territoriale
- **2 approches québécoises**:
 - 1) animation/«empowerment» des communautés dévitalisées, portée par le réseau de la santé
 - 2) amélioration de la qualité de vie/résolution d'enjeu(x) d'AT, portée par la mairie, mais préoccupation issue de la communauté

7



4.1. Grandes étapes de mise en oeuvre

1. Engagement officiel de la collectivité territoriale et formation des comités (A21/pilotage/porteur...)
2. **État des lieux** selon enjeux territorialisés de DD et validation interactive auprès de la population et élus
3. Vision **stratégique** et **plan d'action** sur la base des projets proposés lors des assemblées publiques
4. Validation du plan d'action par élus et communauté
5. Évaluation de la démarche initiale
6. Mise en oeuvre du comité de suivi
7. Évaluation et actualisation du plan d'action



4.2 Exemplification: témoignages enjeux de l'état des lieux et plans d'action



© MRC des Sources (Québec)

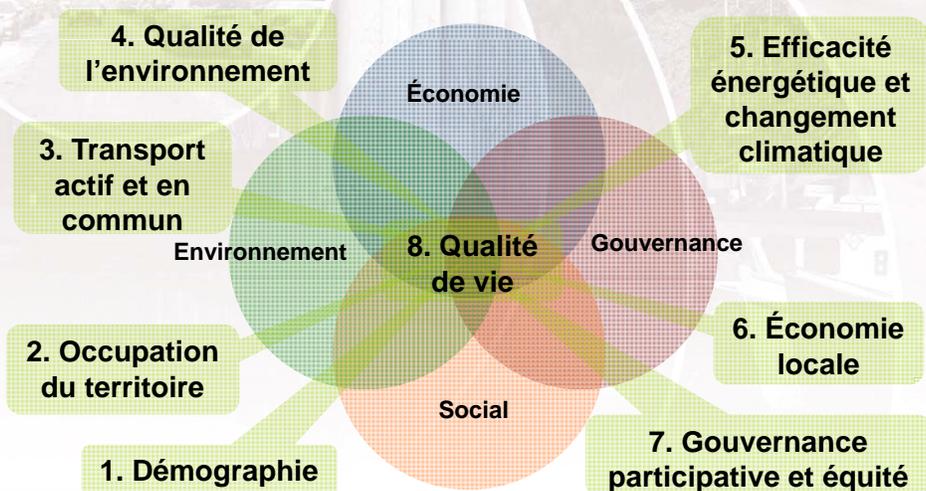


4.2. Témoignages

- « Une des plus belles réalisations est l'amélioration de la synergie entre les organismes de services et de développement, due en grande partie à l'implication de plusieurs d'entre eux dans l'animation et le soutien de la démarche. » *MRC de Matawinie*
- « L'état des lieux nous a permis de mettre sur papier et d'argumenter ce que nous savions plus ou moins intuitivement: d'une part, de nombreux changements avaient été engagés, mais il en restait encore beaucoup et, d'autre part, il manquait de méthode et de transversalité. » *A21R de l'Île-de-France*
- « ...il est intéressant de noter que la démarche d'A21L semble avoir eu un effet d'entraînement pour les stratégies des organisations du territoire. » *MRC des Sources*

11

4.2. L'état des lieux de DD d'une ville: exemples d'enjeux (8)



4.2. Exemples de projets dans les plans d'action d'A21^e L

Saint-Félicien →

- Ajouts au plan d'urbanisme
- Marché des saveurs de produits locaux
- Élaboration d'un protocole d'accueil des entreprises
- Concentrer les activités commerciales dans le zonage identifié
- Politique sur les espaces verts
- Création de zones tampons
- Plantation d'arbres symbolique

Baie-Saint-Paul →

- Doter la Ville d'un plan directeur des interventions pour l'eau potable et de traitement des eaux usées
- Adopter une politique de protection du paysage
- Promouvoir la marche et le vélo.
- Concevoir un plan de circulation du centre-ville

5. L'A21^e L: un lieu d'intégration? de dialogue social pour un territoire/communautés plus viables, plus solidaires?



centre de recherche sur le
développement territorial
UQAC – UQAR – UQAT – UQO



5.1 A21^eL: lieu d'intégration et de mise en cohérence

✓ **temporelle:**

passé/présent par l'état des lieux et futur par le plan d'action de DD et d'écoresponsabilité citoyenne et organisationnelle

✓ **fonctionnelle (usages):**

transport, logement, éducation, **santé**, économie, participation, occupation du territoire, environnement

✓ **spatiale:**

du local (ex. consommation énergie sur territoire par le bilan carbone) au global (ex.cc)

✓ **gouvernance:**

+ concertation entre services/parties prenantes, entre privé public, communautaire

5.2. A21L: lieu de dialogue social?

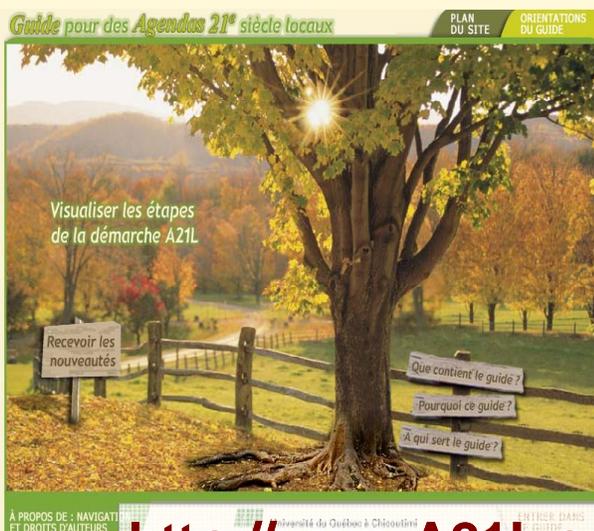
1. Crée nouveau canal **pour expérimenter un mode de gouvernance** + multiacteurs + participatif + consensuel;
2. s'inscrit dans une initiative locale reposant sur un **engagement d'une collectivité territoriale en interaction avec l'engagement citoyen**;
3. favorise un processus de **transversalité** entre les services (interne), entre les élus et la communauté, entre les types d'acteurs, mais non coordonné avec les autres initiatives et **outils formels de planification et développement**;
4. un **lieu d'activation de dialogue social, un lieu d'expérimentation collective vers un développement de communautés viables et en santé**

16

6. Épilogue: les liens entre justice sociale et DD dans les villes (Charte d'Aalborg)

« Nous, villes, sommes conscientes que les **populations les plus démunies sont les plus touchées par les problèmes d'environnement** (bruit, pollution (...), insuffisance des équipements, insalubrité des logements, manque d'espaces verts) et les moins aptes à les résoudre. **L'inégalité des richesses** est à l'origine de comportements insoutenables dont elle rend l'évolution plus difficile. Nous voulons intégrer à la protection de l'environnement, les exigences sociales essentielles de la population ainsi que les programmes d'action sanitaire, de l'emploi et du logement » *Déclaration des Villes européennes pour la durabilité (1996)*

MERCI ! QUESTIONS?



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES A21L

au Québec et dans le monde

un portail accessible et interactif unique

<http://www.A21L.qc.ca>

3. Origine des A21L

Initiative des Nations-Unies lors du Sommet de la terre de Rio 1992

Agenda 21 = Plan d'action de DD pour le 21^e



A21= 40 chapitres dont un (28) sur le rôle des villes



Du global →

À l'action locale et territoriale =

A21L



19

4. Historique de l'A21^e L dans le monde et au Québec



centre de recherche sur le
développement territorial
UQAC – UQAR – UQAT – UQO



4. Où en sommes-nous dans le monde et au Qc?

- 1993 : le Royaume-Uni et la Suède se mobilisent
- 2001 : Toutes les municipalités suédoises possèdent un A21L
- 2002 : 6 500 recensés dans le monde: loin des objectifs de 1992**
- 2002: Johannesburg : les maires réclament leur mise en œuvre dans les villes
- 2004 : 5 000 A21L en Europe**
- 2004 : Signature de la **Chartre d'Aalborg** par 2 060 villes
- 2005 : Québec. 3 premières démarches d'A21L
- 2006: Québec. Adoption de Loi québécoise sur le DD (118)
- 2007: Québec. 11 territoires travaillent sur un plan d'action de DD
- 2007: Lancement du premier *Guide interactif et multimédia A21L*
- 2010: 25 démarches territoriales de DD au Qc**

21